

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Stéphane Lemay

<https://www.cadre21.org/membres/02bd85d21c0ab65845ff21de>

Date d'obtention : 2024-02-05 21:28:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'elle permet de définir les rôles et les mandats de chacun, ce qui est rassurant et encadrant;
Qu'elle permet de réduire drastiquement le temps d'intervention et d'arriver à un dénouement plus rapidement;
Qu'elle protège les victimes (et même l'instigateur) de façon plus efficace;
Qu'elle contribue à limiter les dégâts d'une exposition prolongée de photos / vidéos sur le web.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va:

- Me rassurer avec un protocole d'intervention clair;
- Me donner des outils efficaces pour intervenir auprès des victimes et des instigateurs;
- Me fournir des troupes d'informations concises à présenter lors d'échanges avec les élèves et avec leurs parents;
- M'aider à contenir rapidement les situations et éviter des débordements dramatiques;

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Prendre le temps de bien leur expliquer chaque étape de la démarche SEXTO;
Leur faire prendre pleinement conscience des enjeux légaux et moraux liés au partage de pornographie juvénile;
Limiter la propagation des vidéos / photos pour protéger l'intégrité des élèves;
Mettre l'accent sur le fait que l'école se doit d'être un milieu sécuritaire pour tous, et que chacun a droit au respect de son intégrité physique et psychologique.